



## Dons anti tabac

Rubrique : questions-réponses - Date : dimanche 30 novembre 2003

---

Bonjour,

Je voudrais savoir s'il existe un centre (national français) auquel nous pourrions faire des dons pour lutter contre le tabagisme (favoriser la publicité anti tabac par exemple).

Remerciements.

### Réponse :

L'association DNF les Droits des Non-Fumeurs est une association nationale reconnue de mission d'utilité publique. Elle peut, à ce titre, recevoir des dons et délivrer des reçus qui, en vertu de l'article 238 bis-1 du code général des impôts, donnent droit à déduction fiscale.

Consultez le site Internet de DNF et vous constaterez l'engagement sans faille de cette association dans sa lutte contre le tabagisme.